



## SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

Procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande tenue le 2 mai 2016 à 20:00 heures à la salle municipale au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers :

- |                      |                        |
|----------------------|------------------------|
| 1- Rock Côté         | 4- Dannie Mercier      |
| 2- Vanessa Daigle    | 5- Jean-Marie Rodrigue |
| 3- Solanges Thibault | 6- Claude Blais        |

Madame Ghislaine Leblanc agit comme secrétaire-trésorière, directrice générale.

Après une minute de silence au début, la séance commença à 20:00 heures.

**NO-16-058**

### **LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 2 mai 2016 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse et présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Nomination d'un maire suppléant
5. Dernier paiement pour le déneigement des chemins
6. Matériaux granulaires et machinerie 2016
7. Calcium 2016

8. Règlement numéro 368 modifiant le règlement numéro 326 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1
9. Avis de motion-Cour municipale
10. Formation Cameron
11. Formation DAFA (Diplôme d'Aptitudes aux fonctions d'animateur)
12. Festival Saint-Adrien en fête
13. Souper des municipalités
14. Proclamation de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017
15. Correspondance
16. Varia  
-OTJ  
- Activités familiales
17. Période de question(s)
18. Levée de la séance

Que le point «Varia» reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTE

**NO-16-059**

**ADOPTION DES DÉLIBÉRATIONS  
PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 au moins 48 heures avant la tenue des présentes;

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 4 avril 2016 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-16-060**

**ACCEPTATION ET ADOPTION DES  
COMPTES DU MOIS ET  
DE L'ÉTAT DES REVENUS  
ET DÉPENSES (ÉTAT DES RÉSULTATS  
BUDGETÉS) DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAILGE  
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS



ADOPTE

**NO-16-062**

**DERNIER PAIEMENT POUR  
LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent que soit versé le dernier paiement pour le déneigement des chemins pour l'année 2015-2016, à Germain Daigle Excavation Inc., le ou vers le 15 mai 2016.

ADOPTE

**NO-16-063**

**MATÉRIAUX GRANULAIRES  
ET MACHINERIE RELATIVE À  
DES TRAVAUX DE VOIRIE 2016**

Madame Vanessa Daigle et Monsieur Rock Côté présents à cette séance ordinaire du conseil du 2 mai 2016 divulguent leurs intérêts et s'abstiennent de participer, de voter et se retirent de la prise de décision par rapport à la résolution suivante concernant les matériaux granulaires et machinerie.

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

À la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 avril 2016, par la résolution numéro 16-044, un mandat fut donné à la directrice générale/secrétaire-trésorière de procéder, par voie d'invitation écrite, à la demande de matériaux granulaires (+/- 2000 tonnes métriques) pour les routes de la municipalité ainsi que pour la machinerie.

Au terme de la période de présentation des soumissions soit le 28 avril 2016 à 14 heures, deux (2) soumissionnaires conformes à la demande de soumission par voie d'invitation écrite «Denis Lambert excavation inc», « Germain Daigle excavation» ont déposé leur offre dans les délais prescrits. Ils nous proposent de réaliser les travaux pour les prix suivants taxes en sus :

Soumissionnaire	Matériaux étendus nivelés transport MG20-B t/m	Machinerie	<u>Provenance</u>

Germain Daigle	29 700,00\$	27 480,00\$	Carrières St- Ferdinand
Denis Lambert	31 900,00\$	26 025,00\$	Carrières St- Ferdinand

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat en priorité pour les matériaux granulaires 2016 et de la machinerie à Germain Daigle excavation celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite.

Toutefois, dans l'alternative où plus d'un prix peut satisfaire les besoins municipaux, le soumissionnaire ayant le plus bas taux aura la priorité d'embauche. Si celui qui est prioritaire est non disponible au moment d'effectuer les travaux selon l'urgence, la municipalité se réserve le droit d'appeler le deuxième conforme et ainsi de suite.

Aussi, s'il s'avérait lors de certains travaux spécifiques que le soumissionnaire prioritaire n'ait pas dans son inventaire certaines machineries pour effectuer le travail requis, la municipalité se réserve le droit de faire appel au deuxième soumissionnaire conforme plus bas et ainsi de suite.

Ce soumissionnaire a fourni les documents exigés lors de la présentation de la soumission: *Formule de soumission (Annexe 3)- Bordereau des quantités et des prix (Annexe 4)-Étiquette de retour ou toute reproduction exacte de son contenu-Attestation relative à la probité du soumissionnaire (Annexe 1)- Attestation de Revenu Québec (requis si le montant de la soumission est de 25 000\$ et plus)-Déclaration concernant les activités de lobbying exercées auprès de l'organisme public relativement à l'appel d'offres (Annexe 2)- Déclaration du soumissionnaire annexée à cette demande.*

ADOPTE

**NO-16-064**

**CALCIUM 2016**

PROPOSÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

APPUYÉ PAR DANNIE MERCIER

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Des soumissions par voie d'invitation écrite ont été demandées auprès de quatre (4) entrepreneurs afin de présenter une soumission pour l'achat du chlorure de calcium liquide 35% pour 2016.

Deux (2) soumissionnaires ont déposé leur offre, tous jugés conformes, et nous proposent de réaliser les travaux demandés pour les prix suivants taxes en plus :

Soumissionnaires	Volume approximatif	Prix unitaire	Prix total Avant taxes
Sebci Inc	24 800	0,3200\$/litre	7 936.00\$
Somavac C.C. Inc.	24 800	0,3390\$/litre	8 407.20\$

Suite à l'analyse des soumissions reçues, les membres de ce conseil octroient le contrat de calcium 2016 à la firme « Sebci Inc» celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite soit 0,3200\$/litre au montant de 7 936.00\$ avant taxes.

ADOPTE

**NO-16-065**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 368  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 326 DÉCRÉTANT  
L'IMPOSITION D'UNE TAXE  
AUX FINS DU FINANCEMENT  
DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER

APPUYÉ PAR : VANESSA DAIGLE

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement numéro 326 est remplacé par le suivant :  
À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTE

**NO-16-066**

**AVIS DE MOTION-  
COUR MUNICIPALE**

Je, Claude Blais conseiller, donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, je proposerai l'adoption d'un règlement autorisant l'adhésion de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande à l'entente relative à la cour municipale de Thetford Mines.

**NO-16-067**

**FORMATION CAMERON**

## **RESSOURCES HUMAINES**

PROPOSÉ PAR : ROCK CÔTÉ  
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent mesdames Jessika Lacombe, mairesse et Ghislaine Leblanc, directrice générale à assister à la formation Cameron ressources humaines dont le contenu spécifique des ateliers de formation est au nombre de cinq. Le coût de ces ateliers est 135,00\$ l'atelier et du participant. Cette formation aura lieu à la salle du Conseil des maires de la MRC des Appalaches dont la première le 17 mai 2016 et les suivantes à des dates ultérieures. Les frais inhérents de cette formation sont assumés par la municipalité.

ADOPTE

**NO-16-068**

**FORMATION DAFA  
DIPLÔME D'APTITUDES AUX  
FONCTIONS D'ANIMATEUR**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE  
APPUYÉ PAR : DANNIE MERCIER  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil autorisent Lori Baril Mailhot, animatrice de l'OTJ, à assister à la formation DAFA qui aura lieu la fin de semaine du 13 mai prochain dans les locaux de la Commission scolaire de la région au coût d'inscription de 50,00\$. Les frais inhérents à cette formation sont assumés par la municipalité.

ADOPTE

**NO-16-069**

**FESTIVAL SAINT-ADRIEN EN FÊTE**

PROPOSÉ PAR : VANESSA DAIGLE  
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent de prêter au « Festival Saint-Adrien en Fête » (terrain, centre communautaire et autres) ainsi que de vendre de l'alcool pour la tenue de cet événement qui aura lieu les 2-3 juillet 2016 dans la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer une somme de 500, 00\$ au nom du « Festival Saint-Adrien en fête » pour l'activité des 2-3 juillet 2016.

La municipalité participera également à l'impression de napperons promotionnels (10,000) avec d'autres partenaires d'évènements dont le coût est de 121.66\$ pour la municipalité. Les napperons porteront le logo de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTE

**NO-16-070** **SOUPER DES MUNICIPALITÉS**

PROPOSÉ PAR : DANNIE MERCIER  
APPUYÉ PAR : JEAN-MARIE RODRIGUE  
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que la municipalité accepte de participer au souper organisé afin de commémorer la «Semaine des municipalités». Cette activité aura lieu vendredi le 3 juin, à compter de 18h, au Centre communautaire St-Julien. Les cartes pour assister à ce souper sont au coût de 28.00\$ chacune. La municipalité réserve 5 cartes pour un total de 140,00\$.

ADOPTE

**NO-16-071** **PROCLAMATION DE LA  
CAMPAGNE ANNUELLE  
DE PROMOTION  
DE LA SANTÉ MENTALE  
2016-2017**

- Considérant que** **la Semaine nationale de la santé mentale** qui se déroule **du 2 au 8 mai** est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »
- Considérant que** la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;
- Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;
- Considérant que** Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;
- Considérant qu'** il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au [www.santementaleca.com](http://www.santementaleca.com);
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**Par conséquent**, je, Jessika Lacombe mairesse de la Municipalité Saint-Adrien-d'Irlande, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

ADOPTE

**NO-16-072**

**CORRESPONDANCE**

Lecture de la lettre reçue par le Festival St-Adrien en fête, datée du 9 avril 2016 mentionnant les activités du 2-3 juillet 2016.

**NO-16-073**

**VARIA**

OTJ

Activités familiales- Date à venir

Inventaire du patrimoine-propriétés à inventorier à Saint-Adrien-d'Irlande

Pour les citoyens qui ont des informations historiques datant d'avant 1950 sur certains bâtiments et maisons (granges, hangars, croix de chemin, etc.), vous pouvez nous transmettre l'information d'ici le début du mois de juin prochain, afin de s'assurer que l'inventaire soit le plus complet possible. L'implication des citoyens de notre milieu passionnés d'histoire et de patrimoine est importante. Nous ferons suivre l'information auprès de la SDE région de Thetford. Les visites commenceront cet été sur le territoire.

**NO-16-074**

**PÉRIODE DE QUESTION (S)**

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets.

**NO-16-075**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS

APPUYÉ PAR : SOLANGES THIBAUT

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20h39.

ADOPTE

\_\_\_\_\_  
Jessika Lacombe  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Ghislaine Leblanc  
Secrétaire-trésorière  
Directrice générale

Je, \_\_\_\_\_ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal